

PAPIER DE POSITION DU PS SUISSE

S'ATTAQUER À LA PAUVRETÉ PLUTÔT QU'AUX PERSONNES QU'ELLE TOUCHE

Notre appel : mettre fin à la pauvreté en Suisse
d'ici à 2030

PAPIER EN DISCUSSION

Version retravaillée
par la Présidence le 17 janvier 2024.
Base de travail pour le délai de soumission 2.



Contenu

COMMENTAIRE SUR LE PRÉSENT PAPIER EN DISCUSSION	3
1. PAUVRETÉ ET INÉGALITÉS SOCIALES EN SUISSE	4
2. LA SOLUTION : BRISER LE CERCLE VICIEUX	7
2.1 Petite enfance	8
2.2 École, formation et entrée dans la vie adulte.....	9
2.3 Entrée dans la vie professionnelle et active.....	11
2.4 L'âge de la retraite	15
2.5 En fin de vie : transmettre son patrimoine dans un esprit de solidarité	16
3. CONCLUSIONS	17

Papier de position de la Présidence du PS Suisse à l'intention du Congrès du 24 février 2024 (présenté au Conseil de parti le 1^{er} décembre 2023 qui en a pris connaissance en tant que papier de la Présidence du parti)

COMMENTAIRE SUR LE PRÉSENT PAPIER EN DISCUSSION

Le vendredi 8 décembre 2023, les sections, les Partis cantonaux et toutes les autres instances du Parti habilitées à déposer des propositions ont reçu l'invitation au Congrès du 24 février 2024 à Grand-Saconnex, ainsi que le papier de position « S'attaquer à la pauvreté plutôt qu'aux personnes qu'elle touche – Notre appel : mettre fin à la pauvreté en Suisse d'ici à 2030 ».

Jusqu'au premier délai du 10 janvier 2024, 29 propositions venant des sections, Partis cantonaux et autres instances du Parti habilitées à en déposer nous sont parvenues. Nous tenons à remercier ici chaleureusement chacune et chacun de s'être investi-e dans ce dossier.

Les 29 propositions d'amendements sont rassemblées dans un document, incluant les décisions de la Présidence et leur justification. Ledit document est disponible en ligne, sur le lien suivant : www.pssuisse.ch/geneve2024.

Toutes les propositions acceptées et acceptées avec modifications ont été intégrées dans le présent document.

Toutes les propositions faites lors du délai n°1 sont désormais considérées comme classées. Les propositions rejetées doivent ainsi être à nouveau déposées dans le délai imparti. Il en va de même pour les acceptées avec modifications ; si l'auteur-trice souhaite maintenir sa version initiale, il ou elle devra la redéposer dans le délai de soumission 2.

Cette version retravaillée sert donc de base de travail pour le **délai de soumission 2**, qui court jusqu'au **mercredi 7 février 2024, 18h00**.

1. PAUVRETÉ ET INÉGALITÉS SOCIALES EN SUISSE

Dans un pays riche comme la Suisse, la pauvreté, c'est avant tout ceci : manque d'argent, de revenu et de fortune. Les difficultés financières conduisent presque inévitablement à un déficit dans presque tous les domaines de la vie, comme le logement et le cadre de vie, la santé, la culture et les loisirs, mais aussi et surtout la formation. Elle est marquée par l'anxiété, l'exclusion, la disparition des opportunités de vie, l'absence de perspectives et la maladie, sans oublier le manque de possibilités de se faire entendre. Les personnes pauvres ne peuvent pas se payer un logement adapté, ne peuvent pas emmener leurs enfants dans des parcs de loisirs, des zoos ou des cinémas toujours plus chers et n'ont par conséquent que peu ou pas de possibilités de participer à la vie sociale, politique et culturelle¹. Être pauvre, c'est avoir moins. Cela signifie être moins visible, moins pouvoir participer aux décisions, avoir moins de « pouvoir » que les personnes qui ne connaissent pas la misère matérielle. La pauvreté porte donc atteinte aux principes fondamentaux d'une société démocratique.

La pauvreté n'est pas individuelle, elle touche de grands groupes de personnes en Suisse : c'est ainsi que notre société, réputée démocratique et prospère, se permet de laisser près d'un dixième des habitant-es du pays – 724 000 d'entre eux/elles sont considéré-es comme touché-es par la pauvreté – dans une situation qui compromet la possibilité de mener une vie décente². À cela s'ajoute le fait que près d'un cinquième des personnes résidant en Suisse en âge de travailler ainsi que leurs enfants vivent dans des conditions financières difficiles³. Parmi elles, les familles monoparentales et les personnes peu formées qui ne retrouvent pas de travail après avoir perdu leur emploi sont surreprésentées. Près de 160 000 femmes et hommes sont pauvres bien qu'elles/ils exercent une activité professionnelle – on les appelle les « working poor ». À cela s'ajoute le fait que de ces personnes actives dépendent souvent aussi leurs partenaires et leurs enfants, ce qui multiplie le nombre de personnes concernées. L'Office fédéral de la statistique estime qu'il s'agit d'environ 305 000 personnes.⁴

Le risque de vivre dans la pauvreté en Suisse est réparti inégalement⁵. Des situations de vie spécifiques et le croisement de plusieurs catégories d'inégalité augmentent très significativement le risque de pauvreté. Ainsi, la précarité de l'emploi, le chômage, la monoparentalité, le racisme, la maladie, la langue, le handicap, la formation, la sexualité, l'espace géographique, l'absence de logement, la fuite et l'âge – pour ne citer que quelques dimensions de l'inégalité – jouent un rôle essentiel lorsqu'il est question de pauvreté. En Suisse, le risque de pauvreté des femmes est nettement plus élevé que celui des hommes⁶. Il en va de même

¹ Comme le montre la dernière enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) de l'OFS, 5,5 % des enfants en Suisse ont dû renoncer à des activités de loisirs payantes en 2021 pour des raisons financières.

² Voir les chiffres de l'OFS, mis à disposition par Caritas Suisse, [ici](#).

³ Ibid.

⁴ Ibid.

⁵ Le taux de pauvreté est défini à l'aide d'un seuil « absolu » qui se base sur les directives de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Il y a pauvreté dès lors que la personne ne dispose pas de moyens financiers suffisants pour acheter des biens et des services nécessaires à une participation minimale à la vie sociale.

⁶ Alors que le taux de pauvreté est de 8,2 % chez les hommes, il est de 9,3 % chez les femmes.

pour les personnes trans⁷, dont le taux de chômage est en outre cinq fois plus élevé⁸ que pour les personnes cis⁹. Pour les personnes sans passeport suisse, le taux de pauvreté moyen est de 13,2 %¹⁰. Cela tient notamment au fait que notre système social est conçu pour que les personnes passent toute leur vie professionnelle en Suisse et soient « performantes » sans restriction.

Les différences régionales sont elles aussi à noter. Ainsi, le risque de tomber dans la pauvreté est nettement plus élevé au Tessin qu'en Suisse centrale¹¹. En Suisse aussi, le potentiel économique et, par conséquent, les opportunités sur le marché du travail sont plus ou moins favorables à la population selon les régions. Le plus effrayant dans tout cela : ce qui nous manque pour sortir ces personnes de la pauvreté, ce ne sont pas les moyens, car nous serions assez riches pour mettre fin à la pauvreté. C'est tout simplement une question de répartition : alors que les riches deviennent de plus en plus riches, la proportion de personnes touchées par la pauvreté augmente en Suisse.

Au manque d'argent, de participation sociale et culturelle, de possibilités d'emploi et d'opportunités de vie s'ajoute la honte sociale. Être pauvre pèse doublement dans une société de consommation prospère comme la Suisse, où les principes libéraux — individualisme, responsabilité personnelle, méritocratie, foi dans le marché — font partie intégrante de l'identité sociale. Si la réussite sociale et professionnelle découle avant tout de l'assiduité au travail et de l'ambition de chacune et de chacun, de sa productivité personnelle, la pauvreté ne peut être que le résultat de ses propres erreurs, de mauvais choix de vie, d'un manque d'efforts, d'opportunités non saisies et de potentiels non exploités. La personne qui est pauvre ne peut s'en prendre qu'à elle-même. Une telle individualisation de la culpabilité fait perdre de vue les milieux de vie des personnes concernées, les circonstances et les manifestations concrètes de la détresse, des soucis existentiels et de l'exploitation. Une personne en situation de pauvreté est considérée comme une personne qui n'a pas réussi et qui n'a rien apporté, ou pas assez, à la société. Cette dévalorisation des personnes touchées par la pauvreté est alimentée par la campagne de la droite contre les prétendu-es « parasites sociaux », qui délégitime et criminalise le besoin. Les conséquences de cette atmosphère sont fatales : par honte, de nombreuses personnes en situation de pauvreté renoncent à des aides auxquelles elles ont droit. À l'exclusion sociale s'ajoute l'auto-exclusion.

Mais la pauvreté des enfants et des jeunes le prouve : le fait d'être touché-e par la pauvreté n'a généralement rien à voir avec un (mauvais) comportement individuel, mais ne s'explique que par les conditions sociales dont les gens dépendent. La pauvreté n'est donc pas un problème individuel, mais structurel. Il est de la responsabilité des politiques de changer ces structures. Nous devons donc nous attaquer aux structures qui permettent aux rapports de classe de se reproduire en Suisse.

⁷ Personnes dont l'identité de genre ne correspond pas au sexe qui leur a été assigné à la naissance.

⁸ [Situation professionnelle des personnes trans | trans welcome](#)

⁹ Personnes dont l'identité de genre correspond au sexe qui leur a été assigné à la naissance.

¹⁰ [OFS Taux de pauvreté, selon différentes caractéristiques 2007-2021](#)

¹¹ Die Volkswirtschaft, [ici](#).

La situation des personnes qui ont moins ne s'est guère améliorée ces dernières années. Au contraire : les multiples crises de notre époque — de la crise financière de 2008/2009 et de la crise de la dette souveraine de 2012 à la guerre en Ukraine et au changement climatique, en passant par la pandémie de COVID-19 — n'ont cessé d'accroître la pression sur les personnes dont le revenu est faible et la fortune maigre (voire inexistante) en Suisse également¹². Ce n'est pas un hasard : les personnes qui ne disposent pas d'un coussin financier suffisant sont plus vulnérables aux crises de toute sorte. Pour elles, la situation est de plus en plus difficile : la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires a pour conséquence une baisse des salaires réels en Suisse pour la quatrième année consécutive.¹³ Parallèlement, l'explosion des primes d'assurance-maladie depuis des années ainsi que l'énorme augmentation des loyers, surtout dans les agglomérations, entraînent une expropriation rampante des personnes qui doivent financer leur vie uniquement par leur travail. La situation est très différente à l'autre extrémité du spectre des revenus et de la fortune : la hausse des prix de l'immobilier et l'évolution fulgurante des bénéficiaires des placements financiers entraînent une concentration accrue de la fortune privée en Suisse.

À cet égard, le récent « choc des prix » montre parfaitement à quel point les conséquences des crises sont inégalement réparties et comment les difficultés sociales existantes s'en trouvent aggravées : alors que les grandes entreprises sont en mesure de protéger leurs bénéficiaires en répercutant la hausse des prix sur les consommateurs-trices, les salarié-es n'ont pas cette possibilité d'amortir les chocs externes.¹⁴ Les victimes sont les personnes dont le salaire est bas ou moyen et, surtout, les familles. Ainsi, l'employé-e moyen-ne touche aujourd'hui un salaire réel inférieur de près de 2500 francs à celui qu'il/elle avait en 2020.¹⁵ Une famille de quatre personnes doit même s'attendre à subir une érosion de la valeur réelle de son salaire d'environ 3000 francs en 2024 — une triste nouveauté en Suisse.

Les efforts déployés aux niveaux national et cantonal pour lutter contre la pauvreté ne sont malheureusement pas suffisants. La plate-forme nationale contre la pauvreté, soutenue par la Confédération, les cantons, les villes, les partenaires sociaux, les associations et les ONG, publie par exemple depuis des années des études et des recommandations d'action pour lutter contre la pauvreté. Mais ces recommandations ne sont guère appliquées dans la pratique. En plus d'un manque de volonté d'agir, les effets du système sur le plan fédéral sont trop importants et les approches de solutions appliquées différemment d'un canton à l'autre sont trop nombreuses. Il en résulte un patchwork à l'échelle de la Suisse sans stratégie unifiée, au détriment des personnes concernées.

¹² Au niveau suisse, 24,5 % de la population ne possède pas de fortune, 55,5 % en possède une de 1 à 50 000 francs. L'ensemble de ces basses fortunes représente 1,5 % de la richesse totale. À l'opposé du spectre, 30,3 % de la fortune totale est détenue par des personnes possédant plus de 10 millions de francs. Cf. Administration fédérale des contributions, [ici](#).

¹³ Communiqué de presse de l'USS du 08.09.2023, [ici](#).

¹⁴ Sur le thème de la « Sellers' Inflation », voir l'article d'Isabella Weber : « Sellers' Inflation, Profits and Conflict: Why can Large Firms Hike Prices in an Emergency ? », in : *Review of Keynesian Economics* 11 (2/2023), pp. 183-213.

¹⁵ Cf. Communiqué de presse de l'USS du 07.07.2023, [ici](#).

Dans la lutte contre la pauvreté, l'accent est souvent mis sur l'amélioration des possibilités de formation des individus. On promet aux déclassé-es sociaux-ales une « ascension par la formation », la formation étant considérée comme la clé de la réussite professionnelle, de la prospérité privée et de la croissance économique (nationale). Il est indéniable que les chances de formation sont essentielles pour les individus : la réussite des processus de formation (professionnelle initiale) permet, dans des circonstances favorables, d'échapper à une situation de vie précaire et de faire carrière professionnellement. Une formation de qualité est donc un droit fondamental de/pour tou-tes les enfants et adultes, et nous devons tout mettre en œuvre pour lever les obstacles existants à l'égalité des chances dans la petite enfance, dans l'enseignement scolaire et à l'âge adulte (par exemple dans la formation après 25 ans ou la formation continue).

Il convient toutefois de noter ceci : les ascensions individuelles en matière de formation n'offrent pas de solution pour l'ensemble de la société au problème de l'inégalité, de la pauvreté et de l'exclusion de grands groupes de population. En effet, la pauvreté n'est que rarement due au seul manque de formation¹⁶. Elle repose plutôt sur une répartition inégale des ressources matérielles. Toute politique de gauche sensée en matière de pauvreté doit donc commencer par la redistribution du travail, des revenus et de la fortune : il faut développer le service public afin que les gens ne soient plus dépendants des chocs et des crises extérieures, il faut améliorer de manière ciblée la situation matérielle des personnes touchées par la pauvreté par le biais d'une redistribution et il faut prendre des mesures pour renforcer le pouvoir d'achat, en particulier celui des personnes à bas revenus — en augmentant les salaires et les pensions, en rendant les caisses maladie et les loyers abordables. En outre, nous devons nous demander s'il est possible d'empêcher une nouvelle reproduction des inégalités socio-économiques en modifiant fondamentalement notre système économique et social.

Pour le PS Suisse, parti champion d'une Suisse solidaire, une chose est sûre : il faut opérer un tournant et introduire des mesures concrètes contre la pauvreté croissante et l'aggravation des inégalités sociales dans notre pays. Notre objectif déclaré est de mettre fin une fois pour toutes à la pauvreté en Suisse d'ici 2030, afin que tous les habitants de ce pays puissent mener une vie digne et autonome¹⁷.

2. LA SOLUTION : BRISER LE CERCLE VICIEUX

En Suisse, une fois que l'on tombe dans la pauvreté, il est difficile d'en sortir. Dans notre pays, il faut en moyenne six générations à une famille pour échapper à la pauvreté, contre deux en Scandinavie¹⁸. Réussir ou non à sortir du cercle vicieux de la pauvreté relève ainsi

¹⁶ Il est indéniable que la réussite des processus d'éducation et de formation permet, dans des circonstances favorables, d'échapper à une situation de vie précaire et de faire carrière.

¹⁷ Le Conseil fédéral a confirmé qu'il souhaitait atteindre l'objectif 1 de l'Agenda 2030 pour le développement durable (ODD) des Nations Unies. Nous demandons donc avec d'autant plus de vigueur que la réalisation de cet objectif soit traitée en priorité dans les années à venir. DFAE, [ici](#) et motion 23.3557 Wermuth [ici](#).

¹⁸ Cf. OECD (2018), *A Broken Social Elevator? How to Promote Social Mobility*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264301085-en>.

de la loterie. Comme le montrent de nombreuses études, ce sont surtout les « phases de transition sensibles » entre la crèche, l'école, la formation et la vie active qui sont décisives pour échapper au piège de la pauvreté. C'est précisément à ces phases de transition de la vie que nous nous attaquons – nous présentons des mesures concrètes pour chacune des cinq étapes de la vie : petite enfance, adolescence, entrée dans la vie active, âge de la retraite et décès, afin de mettre fin à la pauvreté actuelle en Suisse et d'empêcher qu'elle ne se développe à l'avenir.

2.1 Petite enfance

Les enfants de familles pauvres arrivent dans un monde où de nombreux choix de vie ont été faits pour elles et eux depuis longtemps : qu'elles ou ils lisent beaucoup à la maison, qu'on leur prépare des repas sains et qu'on leur donne une éducation attentive, qu'elles ou ils fréquentent très tôt une crèche et fassent beaucoup d'exercice physique, soient encouragées de manière ciblée et apprennent par exemple à jouer d'un instrument de musique, qu'elles ou ils fassent plus tard un apprentissage ou aillent au lycée/gymnase, qu'elles ou ils interrompent leur apprentissage ou commencent une école supérieure, qu'elles ou ils commencent des études ou même obtiennent un doctorat¹⁹. Le fait que l'origine sociale – et, en Suisse, le lieu de domicile – des parents décide à ce point de l'avenir des enfants est le scandale réel qui s'opère aujourd'hui dans un pays riche comme la Suisse. Ces barrières de classe ne peuvent toutefois pas être brisées par des efforts de formation individuels²⁰. Il faut plutôt prendre des mesures concrètes pour remédier à la détresse matérielle des personnes concernées – par exemple par des prestations complémentaires pour les familles touchées par la pauvreté ou par une garde d'enfants publique abordable et accessible à toutes et tous.

La pauvreté des enfants est généralement imputable à la pauvreté des femmes et des mères. Un levier important pour la réduire est donc d'augmenter la participation des femmes au marché du travail. Cela suppose une amélioration durable de la compatibilité entre le travail familial et l'activité professionnelle, grâce à davantage de structures publiques de garde d'enfants accessibles à toutes et tous à un coût raisonnable²¹. Ainsi, la crèche s'avère être le principal moyen pour les parents de reprendre ou de retrouver une activité professionnelle²². Les familles monoparentales et les parents à bas revenus vivant au seuil de la pauvreté en particulier ont peu de chances d'exercer une activité professionnelle s'ils n'ont pas accès à des structures d'accueil adéquates. La crèche offre en outre à tous les enfants, indépendamment de leur origine scolaire, le même espace d'expérience, d'épanouissement et d'expérimentation. La crèche offre en outre la possibilité de développer et de mettre en œuvre

¹⁹ Cf. à ce sujet les nombreux travaux de Margrit Stamm, [ici](#) ou [ici](#).

²⁰ Cf. *ibid.*

²¹ Anders, Yvonne (2013): Stichwort: Auswirkungen frühkindlicher institutioneller Betreuung und Bildung. In: Zeitschrift für Erziehungswissenschaft, 16^e année, 2^e édition, pp. 237–275.

²² Sur le lien entre parentalité et pauvreté, voir [ici](#) [en allemand].

des mesures de compensation, des aides et des offres de soutien précoces et avant tout préventives pour les enfants concernés et leurs familles²³.

2.1.1 Nos propositions

- C'est bien connu : la crèche est un lieu central pour briser la reproduction des inégalités sociales. Des structures d'accueil extrafamilial abordables financièrement et accessibles en tant que *service public* sont donc une condition essentielle à l'avènement d'une société sans pauvreté ni exclusion. L'offre de places d'accueil extrafamilial doit en Suisse être développée et les coûts pour les familles être réduits. Le PS demande que ces structures répondent à des normes qualitatives élevées, qu'elles soient considérées comme un service public et qu'elles soient proposées gratuitement aux familles disposant de faibles revenus. Le personnel des crèches doit être bien formé et doit bénéficier de bonnes conditions de travail ainsi que de bons salaires pour son travail essentiel et exigeant.
- Les familles socialement défavorisées ont nettement moins recours à l'accueil extrafamilial des enfants et aux offres préventives de soins médicaux que les autres familles. Les gens profitent toutefois des offres de promotion de la santé et de prévention lorsqu'elles sont communiquées aux familles par un contact direct et personnel. Il est donc important que les familles socialement défavorisées puissent être soutenues activement, de manière ciblée et durable, afin de trouver et de conserver un accès à des offres de promotion précoce appropriées. Cela requiert une stratégie politique globale de promotion précoce de tous les domaines politiques concernés (formation, santé, affaires sociales).
- Nous demandons des mesures ciblées pour prévenir et combattre la pauvreté des familles. Nous demandons l'élaboration d'une loi-cadre fédérale qui introduise des prestations complémentaires pour les familles dans tout le pays. Quatre cantons (Genève, Vaud, Tessin et Soleure) accordent aujourd'hui déjà des prestations complémentaires aux familles. L'expérience le montre : les PC (prestations complémentaires) sont un moyen efficace de combattre et de prévenir la pauvreté des familles et des enfants.

2.2 **École, formation et entrée dans la vie adulte**

En Suisse, les jeunes qui grandissent dans la pauvreté souffrent quotidiennement du manque, du renoncement et de la honte, tout en ayant des perspectives d'avenir nettement moins bonnes que les jeunes du même âge issu-es de familles plus privilégiées. Cela est inacceptable, tant pour les personnes concernées que pour la société dans son ensemble. Les jeunes vivant au sein de familles monoparentales ou dans des familles de trois enfants ou plus sont davantage touché-es par la pauvreté que la moyenne. Les responsabilités de

²³ Voir l'étude NUBBEK sur le système d'accueil de la petite enfance.

garde et de soins, très lourdes dans ces cas, empêchent souvent les parents d'exercer une activité professionnelle à temps plein, ce qui aggrave encore la situation de pauvreté.

Une offre généralisée d'écoles à horaire continu joue un rôle central dans la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes. Les enfants touché-es ou menacé-es par la pauvreté peuvent ainsi bénéficier d'une prise en charge plus complète et d'un soutien plus systématique qu'auparavant. Leurs parents peuvent, plus facilement que sans ces « aides », exercer une activité professionnelle, ce qui améliore leur situation financière. Les écoles à horaire continu permettent de compenser les désavantages sociaux, car elles permettent de faire bénéficier les enfants d'un meilleur approvisionnement en aliments sains lors des repas de midi communs, d'un soutien ciblé, notamment pour les élèves moins performant-es, dans l'accomplissement de leurs devoirs et d'une organisation judicieuse de leur temps libre.

Pour les jeunes issu-es de familles touchées par la pauvreté, le passage de l'école au monde du travail est particulièrement difficile, car il dépend d'un soutien financier. Les parents sont tenus de soutenir leurs enfants jusqu'à la fin de leur formation initiale. Les formations durent aujourd'hui plus longtemps que par le passé, ce qui signifie que les enfants dépendent plus longtemps de leurs parents sur le plan financier²⁴. Les personnes qui n'ont pas les moyens de faire des études peuvent certes demander des bourses. Cependant, dans de nombreux cantons, ces allocations ne permettent pas de vivre, et les obstacles administratifs pour les demander sont élevés.

Depuis les années 1980, la promesse selon laquelle les enfants auront un jour une vie meilleure que celle de leurs parents est caduque. L'écart salarial entre travailleur-euses jeunes et travailleur-euses proches de l'âge du départ à la retraite atteint aujourd'hui un niveau historiquement élevé²⁵. En de nombreux endroits, les loyers ont augmenté si rapidement que les jeunes quittent le domicile familial de plus en plus tard²⁶. Depuis l'essor économique d'après-guerre, les fortunes augmentent par rapport aux revenus salariaux. La concentration des fortunes s'accroît : en moyenne, les milléniaux-ales (anglais : « *millennials* ») et les générations suivantes des pays industrialisés développés ont un patrimoine inférieur de 40 % à celui des baby-boomers à leur époque²⁷. Les milléniaux-ales appartiennent à la première génération qui est moins bien lotie que la précédente – ce qui est également une nouveauté en Suisse.

2.2.1 Nos propositions

- Nous demandons l'introduction d'un enseignement généralisé, de qualité et gratuit à horaire continu, dès l'école enfantine (enseignement préscolaire) et jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.

²⁴ Voir à ce sujet le rapport des générations en Suisse, [ici](#).

²⁵ Voir l'étude *Unlucky Cohorts : Estimating the Long-Term Effects of Entering the Labor Market in a Recession in Large Cross-Sectional Data Sets*.

²⁶ Voir *Debt, Jobs, or Housing : What's Keeping Millennials at Home?*

²⁷ Voir le rapport du FMI, [ici](#).

-
- Un allongement de l'obligation de formation contribue de manière significative à ce que les jeunes qui ont plus de difficultés à l'école et qui sont issu-es de familles socialement défavorisées puissent obtenir un diplôme du secondaire II. Nous demandons donc une obligation de formation dans toute la Suisse jusqu'à l'âge de 18 ans et une garantie de formation jusqu'à l'âge de 25 ans, comme c'est déjà en partie le cas dans les cantons de Genève et du Tessin.
 - Pour les enfants issu-es de familles touchées par la pauvreté, les enfants sans parents et les enfants placé-es hors de leur famille, l'accès à l'enseignement supérieur est souvent rendu plus difficile. Ainsi, par exemple, les enfants issu-es de familles à faible statut socio-économique reçoivent moins souvent une recommandation pour le lycée/gymnase, même s'ils ou elles ont les mêmes notes que leurs camarades privilégiés²⁸. Nous demandons que des mesures soient prises pour lutter contre cette inégalité de traitement systématique dans le classement des élèves. Les enfants doivent avoir accès à l'enseignement supérieur indépendamment de leur situation sociale et économique. Les examens d'admission dans les établissements d'enseignement doivent être supprimés.
 - Il faut mettre à disposition davantage de logements financièrement abordables pour les étudiant-es dans les centres urbains de services, où de nombreux-euses jeunes doivent s'installer en raison de leur formation et de leurs études. En outre, les coûts d'utilisation des transports publics doivent eux aussi être réduits ; les jeunes en formation doivent pouvoir utiliser les transports publics gratuitement.
 - Nous demandons une augmentation des contributions de base des bourses d'études, l'application de l'Accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études (« concordat sur les bourses d'études ») dans tous les cantons et une meilleure accessibilité aux bourses d'études, avec des obstacles moins élevés.

2.3 Entrée dans la vie professionnelle et active

Nous passons une grande partie de notre vie à exercer une activité lucrative. Nous le faisons pour pouvoir subvenir à nos besoins. Il doit donc valoir la peine d'exercer une activité rémunérée. Or, en Suisse, près de 160 000 personnes actives sont actuellement touchées par la pauvreté²⁹. Parmi celles-ci, le nombre de personnes ayant des contrats de travail à durée déterminée ou travaillant dans de petites entreprises est particulièrement élevé. Les indépendant-es et les personnes qui n'ont pas été actives professionnellement tout au long de l'année font également partie de cette catégorie. Si l'on ajoute à cela toutes les personnes qui vivent juste au-dessus du seuil de pauvreté, le chiffre est multiplié : l'Office fédéral de la statistique estime qu'en Suisse, environ 1,25 million de personnes sont menacées par la pauvreté³⁰. La hausse exceptionnelle des prix des denrées alimentaires, de l'énergie, des

²⁸ [Étude de l'Université de Mayence, 2008.](#)

²⁹ Source : Office fédéral de la statistique, chiffres mis à disposition par [Caritas Suisse](#)

³⁰ Le seuil de pauvreté est dérivé des directives de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). En Suisse, une personne seule touchée par la pauvreté dispose au maximum de 2289 francs par mois, une famille de quatre personnes avec parents et deux enfants de 3989 francs (OFS, [ici](#)).

primes d'assurance-maladie et des loyers au cours des deux dernières années a contribué à rendre la situation encore plus tendue pour de nombreuses personnes en situation de pauvreté³¹.

Cette hausse des coûts laisse des traces profondes dans le budget des ménages : les loyers ont augmenté de plus de 22 % au cours des 16 dernières années, ce qui explique que nous payons aujourd'hui environ 10 milliards de francs de plus que ce que la loi autorise. Les primes d'assurance-maladie ont plus que doublé depuis l'introduction de la LAMal en 1996, tandis que les salaires sont restés massivement à la traîne de la productivité au cours des 25 dernières années — et ce surtout pour les bas et moyens revenus, alors que les hauts salaires ont enregistré une croissance salariale supérieure à la moyenne. Il s'agit ni plus ni moins d'une mauvaise expropriation des personnes qui doivent financer leur vie principalement par le travail salarié. D'autre part, il s'agit de mettre à contribution celles et ceux qui profitent largement du système économique néolibéral et qui perçoivent les revenus les plus élevés. Pour ce faire, il faut commencer par se concentrer sur les courbes de progression de l'impôt cantonal sur le revenu. Celles-ci sont trop raides pour les revenus normaux et trop plates pour les personnes les mieux rémunérées. Ainsi, dans plusieurs cantons, le taux d'imposition des multimillionnaires est pour ainsi dire le même que celui de la classe moyenne³².

C'est le contraire que l'on devrait avoir. Cela dit, ce n'est pas seulement sur les plans salarial et fiscal que les travailleur-euses doivent pouvoir compter sur une augmentation de leur revenu ou sur un allègement de leur charge fiscale : il est également nécessaire de prévoir une protection en cas de perte d'emploi. Les mailles du filet social actuel sont larges. Des personnes passent régulièrement à travers celles-ci et se voient confrontées à la pauvreté à cause de coups du sort ou de coïncidences malheureuses. Des études récentes montrent clairement que l'aide sociale ne remplit pas comme elle le devrait sa fonction de filet de sécurité. D'une part, l'aide sociale en Suisse est conçue de manière répressive et les bénéficiaires doivent parfois vivre dans des conditions inhumaines. D'autre part, une grande partie des personnes ayant droit aux prestations sociales ne les réclament même pas. En effet, selon des estimations, le taux de non-recours peut atteindre 30 %, l'écart jusqu'au seuil formel du besoin d'aide étant le facteur le plus déterminant pour un non-recours. Conséquence : les personnes dont le revenu se situe juste au-dessous du seuil qui leur donne droit à l'aide sociale présentent donc la plus grande probabilité de ne pas chercher à en bénéficier. C'est surtout lors de l'entrée dans la vie active, concrètement entre 26 et 35 ans, qu'il existe un risque important de non-recours à l'aide sociale. À cela s'ajoute le fait que le statut

³¹ Le renchérissement ne touche pas tout le monde de la même manière. La part respective de la consommation des biens dont les prix augmentent le plus fortement joue un rôle central dans l'impact du renchérissement. Vu que les prix des biens de première nécessité, comme les aliments de base, les vêtements, les loyers et les coûts de l'énergie, ont augmenté dans une mesure particulière, les personnes dont le revenu est faible sont particulièrement touchées (Beobachter, [ici](#) ; Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung, [ici](#) ; NZZ, [ici](#)).

³² Motion ayant valeur de directive du groupe PS-JS du Grand Conseil bernois du 6 mars 2023, intervention no : 016-2023 (<https://www.rgrg-service.apps.be.ch/api/gr/documents/document/e9f86533eeb449c082ef21dac8b30fea-332/40/RRB-05.07.2023-de.pdf>)

de séjour est également en corrélation avec la probabilité de non-recours. Vivre sans passeport suisse entraîne également un désavantage dans ce domaine³³.

En plus du travail rémunéré, le travail de « *care* » non rémunéré peut lui aussi jouer un rôle central dans cette phase de la vie. Il pousse notamment les femmes à rester à l'écart du marché du travail, voire à quitter complètement la vie active. Or, ce sont précisément ces coupures dans la carrière professionnelle qui jouent un rôle fondamental dans la sécurité financière. Dans le système actuel, le travail à temps partiel a des conséquences douloureuses sur le montant de la rente.

2.3.1 Nos propositions

- Nous exigeons des salaires équitables, suffisants pour vivre. Travailler doit être rémunérateur, procurer un avantage pécuniaire — plus une seule personne active ne doit vivre comme un « *working poor* ». Pour cela, il faut notamment des salaires minimums généralisés ainsi que davantage de conventions collectives de travail et une forte protection des salaires dans le cadre d'une ouverture (en)vers l'UE. En outre, toute personne ayant suivi avec succès un apprentissage doit gagner au moins 5000 francs — (les jeunes doivent déjà pouvoir avoir les moyens de vivre et de se loger en toute indépendance financière).
- Nous demandons des réformes des paliers de progression de l'impôt cantonal sur le revenu dans le but d'augmenter sensiblement la charge fiscale des personnes disposant d'un haut revenu et de la réduire pour celles dont le revenu est faible ou moyen. L'application de taux d'imposition maximaux plus élevés doit permettre de responsabiliser la mince couche qui, contrairement au reste de la population, profite de manière disproportionnée des conditions-cadres et de la force économique de la Suisse. Après que les hauts revenus ont été privilégiés pendant des décennies, il est temps d'exiger de la solidarité et de les faire contribuer davantage au financement des charges publiques.
- L'assurance-chômage (AC) doit empêcher que le chômage ne mène à la pauvreté et veiller à favoriser une réinsertion rapide et durable dans le monde du travail. Il faut éviter autant que possible les arrivées en fin de droits à l'AC en augmentant le montant des indemnités journalières, en prolongeant le délai-cadre d'indemnisation et en proposant des programmes d'occupation, des gains intermédiaires et des offres de formation continue mieux développés et plus efficaces.
- Les offres de formation continue ou de reconversion professionnelle certifiant jouent un rôle important dans la prévention de la pauvreté laborieuse et la lutte contre celle-ci. Le problème : en Suisse, il n'y a guère de possibilités pour les personnes sans porte-monnaie bien garni d'envisager une solide reconversion professionnelle. La loi fédérale sur la formation continue renvoie très largement la responsabilité aux personnes concernées, l'Accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études (« concordat sur les bourses d'études ») ne parvient pas à mettre à disposition des bourses raisonnables. De plus, les personnes sans diplôme de fin

³³ Hümbelin et al. 2023, [ici](#).

d'apprentissage ne sont souvent pas admises aux formations continues. Nous demandons l'introduction de bourses fédérales pour les formations continues professionnelles – qui peuvent être recherchées indépendamment du diplôme le plus élevé obtenu. Il faut allouer davantage de fonds aux bourses d'études et faciliter l'accès à celles-ci. Le montant de ces bourses doit également être suffisant pour permettre aux étudiant-es de vivre. En outre, la formation continue des personnes qui bénéficient déjà de l'aide sociale doit être abordée de manière plus offensive et un soutien proactif doit ici être offert. L'ORP doit lui aussi être en mesure de rendre possibles les reconversions professionnelles.

- Une assurance générale du revenu (AGR) doit assurer de manière appropriée toutes les personnes vivant en Suisse contre les pertes de revenu à l'âge adulte. Cela vaut notamment pour les salarié-es, les indépendant-es, les personnes sans activité lucrative en phase de transition ou les personnes qui perdent leur revenu en raison d'une maladie, sans oublier les personnes en situation de handicap. Les prestations doivent être payées par l'intermédiaire de l'AGR, indépendamment de la cause qui provoque la perte de revenu³⁴.
- La sortie de l'endettement doit être facilitée. Les ménages endettés de longue date doivent 57 à 68 % de leurs dettes à l'État. Les personnes endettées ne parviennent guère à rembourser leurs arriérés, car des intérêts élevés s'ajoutent au montant initialement dû et d'autres dettes s'accumulent. Pendant ce temps, les instituts de crédit tirent profit des prêts. Nous demandons donc une stratégie de désendettement social applicable à l'ensemble des cantons. Il s'agit notamment d'une réduction de la dette qui permette aux personnes concernées et à leurs familles de prendre un nouveau départ. En outre, les impôts courants doivent être inclus dans le minimum vital et le minimum vital doit être exonéré d'impôts.
- Les mailles du filet social doivent être plus serrées. De même, il faut enfin trouver des moyens de mettre fin au non-recours aux prestations - malgré un droit fondé. Les réductions de primes et les prestations complémentaires (tant à l'AVS qu'à l'AI) doivent être versées aux bénéficiaires légitimes de manière proactive. L'aide sociale doit elle aussi être davantage forfaitisée et automatisée, sans que l'on renonce pour autant à l'offre nécessaire de prestations de conseil et d'encadrement individuelles. Personne ne doit avoir à vivre avec moins d'argent à cause d'obstacles administratifs. De même, le montant des prestations en cas de besoin (sous condition de ressources) ne doit pas dépendre du statut de séjour. En outre, l'aide sociale doit garantir le minimum vital et être augmentée à cette fin. Des augmentations des PC et des rentes AI sont également indiquées.
- Ce sont les loyers et les primes d'assurance-maladie qui creusent le plus gros trou dans le budget des ménages. Ces charges fixes (dépenses courantes) doivent être réduites. Cela passe par des réductions de primes et un plafonnement des loyers, des contrôles périodiques des loyers ainsi qu'un renforcement de la construction de logements d'utilité publique.

³⁴ Voir aussi Gurny/Ringger 2022 : Für Alle und für alle Fälle

-
- Le travail de « *care* » doit être rémunéré et formateur de rente. La pauvreté dans la vie professionnelle s'accroît avec l'âge : le travail doit être générateur de rentes, qu'il soit effectué dans une entreprise ou sous la forme de soins prodigués aux proches et aux enfants.

2.4 L'âge de la retraite

En Suisse, 300 000 personnes retraitées vivent à la limite de la pauvreté — 46 000 d'entre elles sont dans une situation de pauvreté sans issue³⁵. Les femmes sont particulièrement touchées par la pauvreté des personnes retraitées, car elles effectuent la majeure partie du travail de « *care* » non rémunéré et peuvent donc mettre de côté moins d'argent pour la retraite. Aujourd'hui encore, elles perçoivent une rente inférieure d'environ un tiers à celle des hommes. Une femme sur quatre ne reçoit, à l'âge de la retraite, que des prestations de l'AVS, et cela pour une rente AVS moyenne de 1800 francs par mois³⁶. Il n'est donc pas surprenant que deux tiers des 219 900 personnes qui, en Suisse, reçoivent des prestations complémentaires à l'AVS soient des femmes³⁷. D'une manière générale, les retraites en Suisse ne permettent pas à tout le monde de vivre : en moyenne, une personne sur dix qui part à la retraite perçoit des prestations complémentaires.

En plus des dépenses fixes telles que le loyer, les primes d'assurance-maladie et les achats alimentaires, les personnes âgées doivent souvent faire face aux coûts des soins. Ceux-ci peuvent également engloutir une part importante du budget du ménage et contribuer à la précarité à long terme.

Les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI doivent faire l'objet d'une demande auprès des autorités. Diverses études montrent que les personnes qui auraient droit à des prestations complémentaires n'en bénéficient pas toutes. La ZHAW (« *Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften* »/Haute école des sciences appliquées de Zurich) arrive à un taux de non-recours de 15,75 % — d'autres rapports de recherche estiment que ce chiffre pourrait même aller jusqu'à 30 % ; une valeur comparable au taux de non-recours à l'aide sociale³⁸. Avec l'estimation la plus prudente, cela correspond à environ 230 000 personnes de plus de 65 ans qui ne perçoivent pas de prestations complémentaires alors qu'elles y auraient droit. Là encore, les femmes sont touchées de manière disproportionnée : selon une extrapolation, une femme retraitée sur cinq aurait droit à des PC, mais ne les perçoit pas. Chez les hommes retraités, c'est une personne sur dix. Les raisons principales en sont la peur des conséquences sociales, comme la honte, la peur d'être expulsé-e du pays pour les personnes issues de l'immigration, ou tout simplement l'ignorance de l'existence même du droit aux prestations complémentaires.

³⁵ Source : [Moniteur de l'âge Pro Senectute](#)

³⁶ Sécurité sociale CHSS, [ici](#).

³⁷ Source : [Office fédéral de la statistique](#)

³⁸ ZHAW/Pro Senectute, [ici](#).

2.4.1 Nos propositions

- Les rentes AVS doivent être augmentées de manière substantielle. On pourrait par exemple commencer par introduire une 13^e rente AVS. En outre, il faut mieux indemniser le travail de « *care* » non rémunéré. Pour ce faire, nous demandons une augmentation des bonifications pour tâches éducatives et d'assistance.
- Les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI doivent être versées en fonction des besoins, non seulement en théorie, mais aussi en pratique, et les personnes concernées doivent être informées de leur droit de manière proactive.
- Le problème de la pauvreté des femmes âgées doit être abordé. Pour cela, il faut des bonifications pour tâches éducatives et d'assistance plus élevées, tant dans le premier pilier que dans le deuxième pilier, et un « *splitting* » dans le deuxième pilier.
- Le taux de chômage est au-dessus de la moyenne chez les plus de 60 ans. Si les travailleurs-euses âgé-es perdent leur emploi peu avant la retraite, ils/elles peuvent demander des prestations transitoires. Les chiffres montrent toutefois que l'accès à celles-ci est trop restrictif. Nous devons par principe empêcher les travailleur-euses d'un certain âge de perdre leur emploi avant la retraite. Si cela se produit malgré tout, l'accès à la rente transitoire doit être amélioré, afin d'éviter que leur perte d'emploi à ce stade de leur vie ne se transforme en piège (cercle vicieux) de la pauvreté.
- Pour le soutien nécessaire, qui devient particulièrement important lorsque les besoins augmentent avec l'âge, il faut une offre de soutien généralisée et accessible à tou-tes (entre autres aussi financièrement). Cela concerne les soins, mais aussi l'accompagnement, qui n'est pas encore suffisamment réglementé à ce jour.

2.5 En fin de vie : transmettre son patrimoine dans un esprit de solidarité

Les héritages jouent un rôle central dans la répartition des richesses. 1 franc de fortune sur 2 est hérité. En Suisse, les héritiers-ères ont en moyenne 63 ans³⁹. Le fait d'hériter ou non, et dans quelle mesure, ne fait pas que modifier les opportunités de vie de chacune ou de chacun. Cela a également un impact important sur notre société et notre démocratie. Nous sommes actuellement « au milieu » d'une grande vague d'héritages. La somme qui est transmise via les legs chaque année en Suisse est en constante augmentation depuis 2012. En 2020, 95 milliards de francs ont été légués, soit plus que la totalité des dépenses de la Confédération et environ le double des dépenses annuelles de l'AVS⁴⁰. Et cette tendance ne fait que s'amorcer : en raison de leur grand nombre et de leur richesse, les baby-boomers devraient encore renforcer considérablement l'importance des héritages pour l'économie.

Malgré les montants records des successions, les impôts à acquitter ne sont toutefois pas plus élevés. C'est là une conséquence directe de la suppression des impôts cantonaux sur les successions à des fins de concurrence fiscale. Avec l'énorme redistribution des richesses

³⁹ Meuli/Knöpfel (2021)

⁴⁰ Voir l'étude de Marius Brühlhart, Erbschaften in der Schweiz : Entwicklung seit 1911 und Bedeutung für die Steuern, 2019, [ici](#). À ce sujet, voir aussi l'interview, [ici](#).

de ces dernières années, les rapports sociaux existants, en Suisse, se reproduisent donc eux aussi. Hériter n'est pas injuste en soi ; l'injustice réside dans l'ampleur et les conséquences de l'héritage. Ainsi, hériter constitue une quadruple violation des principes fondamentaux d'une société libérale et démocratique : c'est une violation de l'égalité des chances (celui ou celle qui reçoit le plus a de meilleures chances dans la vie) ; une violation du principe du mérite (en règle générale, on ne doit rien faire pour hériter) ; une violation du principe d'égalité démocratique (celui ou celle qui est fortuné-e est plus écouté-e dans les univers de la politique, de la société et de la culture) ; et une violation du principe fondamental de la redistribution : à savoir que les épaules fortes — par exemple pour l'impôt sur le revenu — doivent aussi supporter davantage.

D'un point de vue économique, une approche équitable de l'héritage est donc le levier le plus puissant pour minimiser les inégalités observables en Suisse. La question se pose donc de savoir comment régler les successions équitablement. À cet égard, l'impôt sur les successions peut se révéler un instrument utile.

2.5.1 Nos propositions

- Nous demandons l'introduction d'un nouvel impôt fédéral sur les successions. Nous voulons nous appuyer sur les demandes d'initiatives précédentes. En 2015, un impôt sur les successions a déjà fait l'objet d'une votation (rejet par 71 % des voix). L'initiative de la JS Suisse sur l'impôt sur les successions, dite « initiative pour l'avenir », porte précisément sur ce thème⁴¹. Les recettes de ce nouvel impôt fédéral doivent être affectées à une lutte socialement équitable contre la crise climatique, par exemple sous la forme d'investissements dans les énergies renouvelables, les transports publics et une transformation écologiquement durable de l'industrie. Nous soutenons cette demande d'initiative. Le seuil de cet impôt peut se situer entre 10 et 50 millions de francs d'héritage, et la progression de l'impôt peut aussi être abrupte.
- Les dettes ne doivent pas être héréditaires. Les fonds d'aide sociale perçus par une personne décédée ne doivent pas être remboursés par la communauté héréditaire, et les descendant-es ne doivent pas avoir à répondre des éventuelles dettes de la personne décédée.

3. CONCLUSIONS

En Suisse, la pauvreté est depuis longtemps présente dans une large partie de la société. Au cours du cycle de vie, trois éléments clés apparaissent comme les principaux responsables de la perpétuation de la pauvreté à travers les générations et donc de la consolidation de l'injustice distributive. *Premièrement*, il faut que tou-tes les enfants aient les mêmes chances et possibilités dès le début de leur vie ; *deuxièmement*, il est urgent de trouver un moyen de faire entrer dans le système les jusqu'à 30 % de non-bénéficiaires de prestations

⁴¹ <https://initiative-pour-lavenir.ch/>

sociales et, *troisièmement*, nous voulons briser la structure patrimoniale qui se pérennise via les héritages.

Nous demandons donc un développement massif des structures d'accueil extrafamiliales ainsi que des offres de formation. Il convient de s'assurer explicitement que les enfants qui doivent grandir dans une situation financière précaire puissent eux/elles aussi en profiter. De plus, nous avons besoin de prestations complémentaires pour les familles. En effet, c'est dès le plus jeune âge que sont tracés (à l'avance) les chemins que les enfants emprunteront plus tard. À long terme, cela nécessite une redistribution radicale du travail, des revenus et de la fortune. D'ici là, nous misons sur un développement conséquent du service public, afin que les chances de départ dans la vie soient les mêmes pour toutes les personnes en Suisse.

En amont de la deuxième vis de réglage se trouvent les salaires : ils sont trop bas. Il faut introduire des salaires minimaux interprofessionnels. Le but est ici de garantir que la population laborieuse ne pourra pas tomber dans la pauvreté. Mais nous voulons aussi pouvoir acquérir peu à peu la certitude que les filets de sécurité sociale qui existent en Suisse sont utilisés par tou-tes les personnes qui ont le droit d'en bénéficier et qu'elles y recourent lorsque, par exemple, leur salaire ne suffit pas. Le taux de non-recours à l'aide sociale et aux prestations complémentaires est de 30 %, ce qui est inacceptable. Dans un premier temps, il s'agit d'instaurer une obligation d'information à l'échelle nationale pour les personnes potentiellement concernées ; dans un deuxième temps, il faut introduire un automatisme, afin que de telles prestations soient versées de manière proactive et en fonction des besoins et qu'elles ne doivent pas faire l'objet d'une demande spécifique via une procédure fastidieuse et administrativement complexe. Le paiement en fonction des besoins et non sur demande permet également de contourner un obstacle important à l'obtention de ces prestations : la honte de devoir s'annoncer pour en bénéficier. En outre, le plafonnement des loyers, l'augmentation du nombre de logements d'utilité publique et l'allègement des primes doivent permettre d'éviter que les recettes ne soient immédiatement englouties par les charges fixes (dépenses courantes) famarieuses. Il en va de même pour la période de la retraite : une AVS plus forte permettra d'augmenter les rentes, en particulier pour celles et ceux qui en ont le plus cruellement besoin. En effet, ils/elles doivent eux/elles aussi payer leur loyer et leurs primes d'assurance-maladie et acheter de quoi se nourrir.

Le dernier élément du cycle de vie que nous visons est une répartition plus équitable des héritages. En Suisse, aucun-e enfant ne doit être contraint-e de renoncer à une bonne formation faute de moyens financiers du côté de ses parents, aucun enfant ne doit se sentir exclu-e parmi les enfants de son âge. Pour développer ces offres et les proposer à moindre coût, il faut de l'argent. Un impôt sur les successions pourrait donc faire progresser efficacement la redistribution des richesses et permettre de faire en sorte que tou-tes les enfants de Suisse puissent bénéficier des mêmes possibilités pour démarrer dans la vie.

Il y aurait bien sûr d'innombrables vis de réglage à ajuster dans le système actuel de la Suisse pour reléguer totalement la pauvreté dans le passé. C'est toutefois dans ces trois éléments que nous voyons l'approche la plus durable pour s'attaquer, en Suisse, à la pauvreté... et non aux personnes qu'elle touche.